

Suisse : L'application de l'ordonnance sur le tabac menacerait un millier d'emplois

Rubrique : actualités - Date : jeudi 25 septembre 2003

Le quotidien suisse, Le Temps, rappelle que le texte de loi, en consultation jusqu'au 30 septembre, prévoit « l'abolition des termes « léger », « ultra-léger » et « mild » inscrits sur les paquets de cigarettes, mais surtout la réduction de différentes teneurs dans les cigarettes : diminution à 10 milligrammes pour le goudron et le monoxyde de carbone et à 1 milligramme pour la nicotine », applicable aux cigarettes vendues sur le marché suisse et aux cigarettes destinées à l'exportation.

La Suisse perdrait alors tout intérêt à vendre des cigarettes dites « allégées » à des pays qui acceptent encore de forts taux de goudron et de nicotine. Si la loi est votée, 400 emplois seraient supprimés rien que sur le site de Philipp Moris à Neuchâtel, le fabricant délocalisant sa production dans des pays « plus « tolérants ».